



Communiqué de presse – FSU Occitanie

**USAGE ABUSIF DE LA FORCE, PRESSIONS INSTITUTIONNELLES :
LES SIGNES MULTIPLES D'UNE POLITIQUE D'INTIMIDATION.**

Depuis plusieurs semaines des mobilisations enseignantes se développent dans toutes les académies, dont celles de Toulouse et Montpellier, et se traduisent par des rassemblements et des manifestations publics.

Lors de ces actions pacifiques, non agressives, plusieurs participants ont été victimes de prococations et/ou d'interventions plus ou moins violentes de la part des forces de police.

Le Conseil Fédéral Régional de la FSU Occitanie dénonce vivement la disproportion de l'usage de la force déployée dans des situations ne justifiant aucunement cet usage (comme en témoignent les vidéos tournées) :

- le 19 mars : gazage au rectorat de Toulouse, contre toutes les règles et consignes édictées par l'administration elle-même (pas de sommation, usage dangereux à bout portant de lacrymogènes au mépris des préconisations officielles développées dans l'instruction d'emploi du 14 juin 2014) ;
- le 21 mai : arrestations injustifiées à Toulouse, conduisant à des gardes à vue, sans poursuites judiciaires faute de qualification claires des faits reprochés ;
- le 23 mai : intervention policière disproportionnée (usage des gaz lacrymogène et coups de matraque qui ne répondent à aucune logique de légitime défense ni à aucune nécessité en terme de maintien de l'ordre), conduisant à des gardes à vue qui ont été levées en quelques heures, faute de motif valable ;

La multiplication de ces violences, qui ont entraîné blessures et malaises, signe une stratégie de maintien de l'ordre qui relève aujourd'hui d'une véritable politique d'intimidation dont sont victimes les manifestants et militants syndicaux. Cela est inacceptable dans un État républicain et démocratique.

L'usage de la force est à l'œuvre dans la rue, mais aussi de plus en plus du côté des autorités académiques ou locales qui multiplient de leur côté les situations d'intimidation face à des personnels exprimant et manifestant leur refus de réformes, imposées sans que soit pris en considération leur point de vue :

- procédures ou menaces à peine voilées de sanctions par des recteurs ;
- pressions institutionnelles (venue en nombre d'inspecteurs généraux dans un lycée de Nîmes, où les équipes avaient décidé collectivement de ne pas faire passer les bacs blancs - facultatifs - ; déplacement en nombre d'Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IPR) dans un lycée de Saint-Maixent suite à la décision d'une majorité de professeurs principaux de démissionner ; discours de certains IPR mettant en cause la liberté pédagogique ; etc.),
- chantages divers dans des établissements (emploi du temps, services, etc.).

Le CFR considère que c'est le ministre qui porte la responsabilité de la défiance inédite qui s'exprime à différents niveaux et de différentes manières ; que c'est le déni de dialogue - concrétisé par exemple par l'absence de prise en compte des votes largement défavorables dans les instances de concertation (Conseil Supérieur de l'Éducation, Conseil Supérieur des Programmes, Comité Technique Ministériel), et que c'est le refus obstiné du ministre d'ouvrir la discussion sur des réformes largement rejetées qui conduit à des situations de crispations et de blocage. Intimidations, menaces et sanctions n'éteindront pas le feu du mécontentement : le Ministre doit enfin entendre la profession qui se mobilise pour la défense de ses métiers et des élèves.